

Les grands chantiers : Fusion FEGAPEI/SYNEAS

Le 25 juin, les assemblées générales des deux organisations ont voté à une très large majorité (98,1 % pour le Syneas et 89,4 % pour la Fegapei) le principe de la fusion pour créer une nouvelle organisation professionnelle d'employeurs.

L'objectif principal est de constituer une organisation professionnelle à même d'être le principal représentant des employeurs associatifs des secteurs social, médico-social et sanitaire en s'inscrivant dans les impératifs légaux et calendriers de la représentativité patronale.

Une fois les modalités de la fusion et de l'organisation interne résolues, il reviendra à cette nouvelle organisation professionnelle de s'engager dans des travaux importants :

il s'agit de doter enfin le secteur d'un cadre conventionnel commun, à la hauteur des besoins des acteurs sur le terrain. Il doit être innovant pour se détacher de la rigidité du cadre conventionnel actuel et permettre de se projeter dans l'avenir, à travers de nouveaux mécanismes et dispositifs. Il devra aussi être réaliste : à sa mise en œuvre sont attachés une obligation de résultat et un calendrier contraint, avec une échéance fixée à 2017.

Construire une véritable branche professionnelle pour que le secteur sanitaire, social et médico-social soit reconnu dans ses particularités, passe par la mise en place d'une convention collective de branche.

Envie de partager une expérience, faire découvrir votre métier, apporter votre témoignage, n'hésitez pas à contacter Audrey, au Siège (05.49.61.06.00).

Quelques dates à retenir :

-Jeudi 5 novembre : information de M. Gilles ROCHER d'UNIFAF concernant la réforme de la Formation professionnelle Continue

-Mercredi 18 novembre : information de M. VOUET d'Harmonie Mutuelle concernant la mise en place de la mutuelle au 1^{er} janvier 2016

-Mardi 10 novembre : formation action de prévention des risques routiers proposée par le Pôle Mobilité

-Jeudi 3 décembre : Formation action d'éco-conduite proposée par le Pôle Mobilité

Pour plus de renseignement, contacter le Siège

La parole au Comité d'Entreprise :

-Spectacle de Noël samedi 12 décembre à partir de 15H à l'Hôtel Campanile (Chasseneuil du Poitou). Au programme spectacle pour enfants, visite du Père Noël et goûter...



**Pensez à vous inscrire !!
05.49.61.00.90**

-Les chèques vacances commandés en octobre seront distribués début novembre.

-Pour rappel, les élections professionnelles se dérouleront le :

**25 novembre 2015 pour le premier tour
9 décembre 2015 pour le deuxième tour**

Zoom sur les missions :

« coup de projecteur sur le Pôle Mobilité de Châtelleraut »

La mobilité est une problématique importante rencontrée par les services de l'insertion professionnelle.

Créé en 2012 et situé à Châtelleraut, le Pôle mobilité est une structure permettant aux personnes s'inscrivant dans une démarche d'insertion d'accéder à une meilleure mobilité, autonome et durable.

Il coordonne un réseau de plus de trente partenaires prescripteurs des champs de la formation et de l'emploi, couvrant un périmètre d'activité correspondant à l'arrondissement de Châtelleraut (Nord-Vienne). Les missions peuvent être complémentaires et ont pour but de faciliter ou de permettre une meilleure insertion professionnelle.

Ces missions sont :

-Le conseil en mobilité (kiosque d'information multimodale, diagnostic individuel de la mobilité, ateliers collectifs de la mobilité).

-L'auto-école associative Point 12 (permis AM, apprentissage code et Permis B, remise à niveau de conduite vélo, cyclomoteur ou voiture).



-La mise à disposition de véhicules (vélos, cyclomoteurs, voitures) pour l'emploi et la formation.

L'équipe du Pôle Mobilité propose des services adaptés au rythme et aux moyens de chacun, à partir d'une étude des besoins et en cohérence avec le projet professionnel des bénéficiaires.

Pour accéder à ces services, il faut être orienté par une structure d'insertion professionnelle, muni d'une "fiche prescripteur" remplie par un référent socio-professionnel (travailleur social, conseiller en insertion, etc.).

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le 05.49.02.87.40, ou rendez-vous sur le site internet www.polemobilite86.fr

Bilan de la journée des Sauvegardes du 15 septembre

145 participants à cette journée, dont 58 salariés de l'ADSEA 86, 4 administrateurs. Etaient également représentés la CAF, la DTPJJ, le Conseil Départemental, la Cour d'Appel.



Cette journée fut marquée par des interventions de qualité, notamment le Professeur MARCELLI, professeur émérite en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, mais aussi Madame Elsa BERRY, maître de conférence en droit privé à la faculté de droit de Poitiers, spécialisée en droit de la famille.



Cette journée a également permis les rencontres et les échanges avec les collègues de l'ADSEA 17.

Un grand merci à tous les participants et intervenants qui ont contribué au succès de cette journée !



Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

8 allée du Parchemin - 86180 BUXEROLLES
Tél. 05 49 61 06 00 - Fax 05 49 61 01 07

Mail : contact@adsea86.fr - www.adsea86.fr

Les Projets du SISA :
« De l'hébergement à un rétablissement social et citoyen »

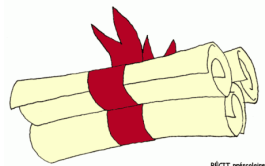
Suite à deux appels à projet (Fondation de France et DIHAL) le SISA et l'UDAF de la Vienne ont décidé de porter une réponse commune.

L'objectif est de permettre à des jeunes, souffrant de troubles psychiques, sans ressources, d'accéder à un logement ordinaire ou adapté doublé d'un suivi pluridisciplinaire (médical, social, médicosocial) soutenu afin de leur permettre d'engager un travail sur la santé, l'insertion sociale et professionnelle et de soulager les familles. Le projet s'inscrit dans une dynamique partenariale, le médico-social, les bailleurs les municipalités et les familles dans un intérêt commun

Ce projet s'inscrit autour d'une dynamique partenariale pluridisciplinaire d'acteurs spécialisés sur les champs de l'hébergement, de l'accompagnement (SIAO, SISA UDAF, bailleur), du soin (Centre Hospitalier Laborit de Poitiers et Châtellerauld), du handicap (UDAF mais aussi des familles (UNAFAM). Elle articule et optimise les ressources de chacun autour des besoins et du potentiel du jeune et propose un accompagnement fluide

et réactif. Elle s'inspire d'expériences réussies à l'étranger notamment au Canada, dites « *housing first* » ou « un chez soi d'abord ». Cette démarche part d'un constat partagé de professionnels de la santé et du médico-social que ce n'est pas seulement d'un toit dont ont besoin les personnes souffrant de troubles psychiatriques pour se rétablir et aller mieux, mais d'un « chez soi », intégré dans la cité, qui procure intimité, sécurité et stabilité et permet ainsi d'engager un travail sur la construction d'un projet.

Nous proposons l'accueil de 6 à 10 jeunes sur l'année dans 6 studios répartis également sur Poitiers et Châtellerauld.



Historique de l'association :

.../... Vint ensuite la création du, CENTRE REGIONAL POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE INADAPTEES (CREAHI). Ce centre était chargé d'informer et de faciliter les liaisons et d'animer tous les organismes de la région s'occupant à un titre ou à un autre de l'enfance inadaptée. La publication au J.O. du 5 août 1965 du CREAHI POITOU-CHARENTES qui en principe ne devait pas gérer

d'établissements et de services obligea l'A.R.S.E.A., à créer une nouvelle association qui recueillerait la gestion des établissements et services exclus du CREAHI.

Aussi dès le 19 décembre 1964, Monsieur le Professeur LEGAIS était chargé par le conseil d'administration de rédiger les statuts de la nouvelle association, qui fut déclarée à la préfecture de la Vienne, le 27 octobre 1965, sous le nom d' ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE. (A.D.S.E.A.)

Par son Conseil d'Administration du 24 novembre 1965, L'A.D.S.E.A. recevait en gestion le Centre de l'Echeneau, le Foyer de semi-liberté et le Service de placement en milieu rural.

Le 11 septembre 1968, le foyer de semi-liberté est transféré à Châtellerauld et prend le nom de « L'ESCALE »;

Au 1er janvier 1974, l'A.D.S.E.A. était gestionnaire de plusieurs structures notamment :

- Le centre éducatif et professionnel de l'Echeneau à St Gervais les Trois Clochers
- Le foyer annexe de l'Echeneau à Jaunay-Clan
- Le foyer de semi-liberté « l'Escale » à Châtellerauld
- Le service d'Observation en Milieu Ouvert à Poitiers

- L'Equipe de Prévention des Renardières à Châtellerauld
- Le Service de Suite et de Placement

En 1976 L'Association de Pont-Achard gérante de l'école d'éducateurs et des Centres d'Adaptation et de Réadaptation au Travail (C.A.R.T.) s'est trouvée en difficultés à l'égard de ces derniers. Après refus du CREAHI de les gérer, cette association s'adresse à l'A.D.S.E.A. qui prend effectivement la gestion de ces centres à Poitiers et à Châtellerauld le 1er janvier 1977.

Dans le même temps, convention est passée entre l'A.D.S.E.A et le Service Ministériel de l'Education Surveillée pour que le Service d'Observation en Milieu ouvert soit complété par un Service d'Orientation et d'Action Educative en Milieu Ouvert (S.O.A.E.)

En 1977, l'Equipe de prévention spécialisée de Poitiers, jusque là gérée par l'association « Rencontre et Loisirs », intègre L'A.D.S.E.A. alors que le Service d'Insertion Sociale ou S.I.S.A. est créé

Pour prendre en compte l'ensemble de ses activités, L' A.D.S.E.A. ajoute à son sigle un 2ème A qu'elle perdra dans les années 90 transformant son appellation comme nous la connaissons ce jour. .../...

Témoignage :

Les fraudes aux prestations sociales : pour en finir avec les idées reçues...

Une propension au simplisme médiatique et certains discours politiques récurrents ont tendance à biaiser la réalité des faits en matière de fraude aux prestations sociales.

Voyons la réalité...La CNAF, en 2014 dénombrait 32 828 fraudes qualifiées, ce qui représente une perte de **209,6 millions** pour 81,6 milliards de prestations versées (soit environ 0,25 %). En 2012 elle avait détecté 1 € de fraudes pour 639 € de prestations versées. Malgré ce que diffusent les grands médias, la CNAF ne constate pas d'augmentation quantitative du taux de fraudes par rapport aux années précédentes. Elle souligne par contre, une augmentation significative des « fraudes de survie » qui sont le fait de personnes très modestes,

bénéficiaires des prestations sous conditions de ressources et, le plus souvent, de minima sociaux ; concluant que « seuls 7% des fraudes sont le fait de production de faux ou d'escroqueries ». Dans 70 % des cas il s'agit d'omissions ou de déclarations erronées (ressources, adresse, situations professionnelles).¹

Face à la pratique, finalement très marginale, de la fraude aux prestations sociales examinons maintenant les chiffres du «non-recours aux prestations sociales », publiés par l'organisme ODENORE. **11 milliards** d'allocations diverses ne sont pas versées du fait de la complexité des rouages administratifs ou de la honte sociale que cela peut générer chez les intéressés. Ainsi seule la moitié des personnes qui peuvent prétendre au RSA le perçoivent effectivement. Pour les droits au logement ou la couverture maladie universelle, on compte 4,6 millions de bénéficiaires sur les 6 millions potentiels, soit 700 millions de prestations non versées. Les auteurs du rapport soulignent que ces non-versements ont pour effet de détériorer la situation des personnes et de la collectivité.

Ils concluent que cela constitue un manque à gagner pour l'économie en termes de pouvoir d'achat ou de renoncement à des soins de santé, par exemple. ¹

Alors, certes la fraude en matière de prestations sociales existe (c'est vrai dans tout dispositif) mais ne nous laissons pas abuser par une information tronquée ou partielle qui tend à faire croire qu'elle est un phénomène massif...En revanche, en tant que travailleurs sociaux, poursuivons nos missions en faveur de l'accès aux droits et aux prestations, pour nos concitoyens en situation de précarité sociale ou économique.

Dominique DENIMAL
assistant de service social au CART de Poitiers

¹ ASH n° 2913 du 05/06/15, p.10. et https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqu%C3%A9s%202015/DP%20Fraudes_juin%202015.pdf

¹ ODENORE, L'envers de la « fraude sociale », Le scandale du non-recours aux droits sociaux, La Découverte, 2012.

Toutes nos pensées accompagnent les familles et les proches de **Monsieur Raynal FENEANT** (salarié au SISA) et de **Monsieur Bernard BROTTIER** (salarié à l'Equipe de Prévention Spécialisée de Poitiers) décédés au cours de l'été...

BIENVENUE A :

- Madame Julia LAFOND (Prévention de Châtellerauld)
- Madame Laurène PERRAULT (CART de Poitiers)

BONNE RETRAITE A :

- Madame Catherine GAVALLET (CART de Poitiers)